

LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

DANS L'AFFAIRE d'une demande présentée par le commissaire de la concurrence sous le régime des articles 92 et 105 de la Loi sur la concurrence, L.R.C. 1985, c.C-34, en vue de l'obtention d'une ordonnance par consentement;

ET DANS L'AFFAIRE du fusionnement proposé entre Quebecor inc. et Le Groupe Vidéotron Ltée en vertu duquel Quebecor inc. acquerra notamment un contrôle indirect de Groupe TVA inc., filiale de Le Groupe Vidéotron Ltée;

ENTRE :

LE COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE

et

QUEBECOR INC.

COMPETITION TRIBUNAL		DÉPÔSÉUR P R O D U I T
TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE		
F I L E D	NOV 10 2000 <i>gh</i>	
	REGISTRAR — REGISTRAIRE	
OTTAWA, ONT.		# 1(a) Défenderesse

AVIS DE DEMANDE D'ORDONNANCE PAR CONSENTEMENT

SOYEZ AVISÉS QUE le commissaire de la concurrence (le « commissaire ») dépose, avec le consentement de la défenderesse, une demande écrite au Tribunal de la concurrence, aux termes des articles 92 et 105 de la *Loi sur la concurrence*.

LA DEMANDE VISE:

1. (a) une ordonnance aux termes des articles 92 et 105 de la Loi sous la forme du projet d'ordonnance par consentement joint en annexe; et,
- (b) toute autre ordonnance que le demandeur, avec le consentement de la défenderesse, peut soumettre et que le Tribunal considère appropriée.

LES MOTIFS DE LA DEMANDE SONT LES SUIVANTS:

2. Au soutien de cette demande d'ordonnance par consentement, le demandeur s'appuie sur l'exposé des motifs et des faits substantiels et sur le résumé d'impact de l'ordonnance par consentement, ces documents ayant été déposés au Tribunal.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la demande:

3.
 - (a) l'exposé des motifs et des faits substantiels;
 - (b) le projet d'ordonnance par consentement;
 - (c) l'affidavit de Denis Corriveau signé le 31 octobre 2000;
 - (d) le résumé d'impact de l'ordonnance par consentement;
 - (e) le consentement des parties à la demande d'ordonnance par consentement; et
 - (f) tout autre document qui pourrait être déposé par le demandeur.

4. Le nom et l'adresse de la personne à l'endroit de laquelle l'ordonnance par consentement est demandée, apparaissent ci-dessous.

5. Le demandeur et la défenderesse demandent d'être entendus en français.

6. Le demandeur et la défenderesse consentent à ce qu'aucune preuve orale ne soit fournie lors de l'audience de ladite demande et que la preuve se limite au témoignage par affidavit de Denis Corriveau, mentionné plus haut.

DATÉ à Hull, Québec, ce 8^e jour de novembre 2000.



Konrad von Finckenstein, c.r.
Commissaire de la concurrence
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria, 21^e étage
Hull, Québec
K1A 0C9

Telephone: (819) 997-3301
Facsimile: (819) 953-5013

ADRESSE POUR LA SIGNIFICATION À LA DÉFENDERESSE :

Me Denis Gascon
Ogilvy, Renault
Avocats et procureurs
1981, avenue McGill College
Bureau 1100
Montréal, Québec
H3A 3C1

Téléphone : (514) 847-4747
Télécopieur : (514) 286-5474

Avocat pour la défenderesse

ET À :

Quebecor inc.
612, rue St-Jacques
Montréal, Québec
H3C 3A8

ADRESSE POUR LA SIGNIFICATION AU DEMANDEUR

Me François Handfield
Me Duane Schippers
Avocats pour le commissaire de la concurrence
Justice Canada
Section du droit de la concurrence
Industrie Canada, Services juridiques
Place du Portage, Phase I
50, rue rue Victoria, 22^e étage
Hull, Québec
K1A 0C9

À : Le Greffier du Tribunal de la Concurrence
90, rue Sparks, suite 600
Ottawa, Ontario
K1P 5B4

LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

DANS L’AFFAIRE d’une demande présentée par le commissaire de la concurrence sous le régime des articles 92 et 105 de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c.C-34, en vue de l’obtention d’une ordonnance par consentement;

ET DANS L’AFFAIRE du fusionnement proposé entre Quebecor inc. et Le Groupe Vidéotron Ltée en vertu duquel Quebecor inc. acquerra notamment un contrôle indirect de Groupe TVA inc., filiale de Le Groupe Vidéotron Ltée;

E N T R E :

LE COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE

Demandeur

et

QUEBECOR INC.

Défenderesse

**AVIS DE DEMANDE D’ORDONNANCE PAR
CONSENTEMENT**

François Handfield
Duane Schippers
Avocats pour le commissaire de la concurrence
Justice Canada
Section du droit de la concurrence
Industrie Canada, Services juridiques
Place du Portage, tour I, 19^e étage
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Tél.: (819) 997-3325